

VILLE DE WAREMME

Rue Joseph Wauters, 2



COLLEGE COMMUNAL

(9 mars 2007)

CONSEIL COMMUNAL DU

19 MARS 2007

(IN : rapport art. L 1122-23 CDLD)

N° GC.RS/CH

Art. L 1123-27 CDLD : « *Le collège soumet au conseil communal un PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques.*

Après approbation par le conseil communal, ce programme de politique générale est publié conformément aux dispositions de l'article L 1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. »

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Collègues,

Lors de l'installation de cette première assemblée locale, le 4 décembre 2006, nous avons constitué le nouveau conseil communal de Waremmme, capitale de la Hesbaye, chef-lieu de l'Arrondissement, dans le respect de la volonté démocratique exprimée le 8 octobre 2006 par nos concitoyen(ne)s. (11.124 électeurs et 9.784 bulletins valables).

Trois groupes politiques constituent désormais ce collège : le **groupe PS** comportant **16** membres ; le **groupe MR** comportant **4** membres et le **groupe CDH** qui en comporte **3**.

Parmi ces 23 mandataires figurent 9 dames dont 8 parmi la majorité PS.

Le **Conseil de l'Action Sociale**, installé le 4 janvier dernier, est constitué, sous la présidence de Luc VANDORMAEL, membre du collège communal, de 8 membres dont 3 femmes.

Enfin, le nouveau **conseil de police de la zone de Hesbaye**, installé le 1^{er} février dernier, compte 26 membres (dont 7 représentants de notre Ville) parmi lesquels 9 conseillères de police, dont 3 Bourgmestres.

Waremmme comptait le 31 décembre 2006 14.235 habitants soit 7.415 femmes et 6.820 hommes.

Nous nous permettrons de rappeler les propos suivants du Bourgmestre Guy COËME lors de la clôture de cette séance d'installation du 4 décembre 2006 :

*« ...Je vous invite à cultiver nos différences. –elles sont notre richesse démocratique – mais sachons aussi les transcender pour que nos énergies communes puissent concourir au mieux-être de la population. »... « Je vous invite à placer cette législature sous le signe du respect d'autrui. » ... « ...l'avenir de Waremmme dépendra beaucoup de notre capacité à nous mettre, entièrement et sans arrière-pensée, au service de tous les waremmiens, à leur assurer une terre de liberté politique, philosophique, religieuse, une liberté de penser qui fertilisera les enthousiasmes individuels et collectifs. » ... « Je vous invite à mobiliser nos forces pour éradiquer les brutalités physiques, morales, financières, familiales dont souffrent tant de femmes et d'enfants. » ... « Je sais que ces deux valeurs –civisme et solidarité- nous rassembleront et que nous devons les décliner à Waremmme et bien au-delà de nos frontières. » ... « Etre citoyen de Waremmme, c'est aussi être citoyen du monde. C'est à cette citoyenneté active et universelle que je vous invite ! **Bon mandat à chacun...** »*

*

* *

CREER WAREMME 2020 : UNE PETITE VILLE SYMPA A LA CAMPAGNE !

(« La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître » - Louis Pasteur)

Le collège communal, suite au vote de nos concitoyens, peut à nouveau compter sur une large majorité.

D'emblée le vœu a été formulé qu'une opposition vigilante adopte une attitude constructive qui élargira le consensus dans les décisions à prendre et les actes à accomplir pour le développement harmonieux de notre commune.

Si la majorité a le droit de mettre en œuvre le programme dont elle a débattu avec les habitants lors de la campagne électorale et ce, conformément au mandat que ceux-ci lui ont confié, elle entend bien aussi respecter toute règle permettant un débat correct entre tous les élus et prendre en compte les observations voire les idées des groupes de la minorité sans toutefois accepter que soit trahi le mandat lui donné par l'électeur ni l'imposition, par l'opposition, d'un point de vue divergent.

*
* *

Introduit dans la **Nouvelle Loi Communale (NLC)** en 2001 (art. 242 bis), le contenu de l'actuel article L 1123-27 du **Code de la Démocratie Locale** et de la **Décentralisation (CDLD)** ne fut guère exploité depuis lors, malgré le prescrit légal (chaque commune du Royaume était en effet tenue, pour juin 2001, d'approuver et de publier pareille déclaration de politique générale...), dans l'ensemble du pays.

Il convient en 2007, en cohérence avec la stratégie régionale, de faire l'effort de se doter d'un outil de « bonne gouvernance » qui, porté à la connaissance de la population, sera de nature à renforcer la relation de confiance entre les mandataires qui constituent le Conseil communal et les citoyens qui les ont élus, après les avoir rencontrés et après avoir consulté des documents contenant justement des idées, des projets, un programme...

A cet égard, on constatera que les groupes politiques représentés au sein du Conseil, ont chacun adressé à tous les waremmiens pareils textes dont, en définitive, le contenu –quant aux objectifs- correspond fort largement à celui repris dans la publication de la majorité.

C'est donc dans un esprit de convergence que le collège communal propose au conseil communal d'adopter le « **programme de politique générale 2007-2012** » qui lui est soumis.

*
* *

1. CONSERVER UNE CAPACITE FINANCIERE ET UNE FISCALITE MODEREE

D'emblée, lorsqu'on établit un programme à mettre en œuvre sur une longue durée, se pose la question du financement des projets qui le constituent.

La gestion des finances locales est un outil primordial. La maîtrise des éléments substantiels est difficile dès l'instant où chacun sait que l'autonomie financière des Villes et Communes n'existe pas pleinement d'une part et que ces dernières, qui assument un nombre croissant de missions, sont en plus soumises à des facteurs exogènes sur lesquels elles n'ont pas ou peu de prise : la libéralisation du marché et le coût de l'énergie, les réformes des polices, des intercommunales, des services d'incendie, ... d'autre part.

Nier la difficulté de cerner pour les cinq années à venir la capacité de la Ville à agir, en quelque sorte imaginer la possibilité d'établir un budget pluriannuel couvrant l'ensemble de la législature... ne serait pas réaliste. Quid, en effet, des subsides régionaux pour les travaux subventionnables (Programme TRIENNAL) ? Quid de l'avenir du Fonds des Communes ? etc...

Et pourtant nous continuerons à améliorer notre cité, ses villages, ses quartiers, nos équipements, notre patrimoine, le bien-être des habitants...

La situation financière de Waremme est saine et elle doit le rester.

« Nous ne devons pas rêver aujourd'hui à des choses que nous ne sommes pas capables de faire maintenant... ».

C'est avec la même attention que nous attendons le compte financier 2006. **Il sera le socle sur lequel nous chercherons à développer la commune.**

- **Le budget** est un acte éminemment politique puisqu'il traduit le programme que le collège entend mettre en œuvre et auquel le conseil communal accorde sa confiance. **Le budget sera voté**, sur proposition du collège communal, **avant la fin de l'année précédente.**
- Il n'y aura **pas de fiscalité en « dents de scie »** et il sera tenu compte des directives émises par le pouvoir régional pour **conserver la fiscalité la plus raisonnable possible.**
- La recherche des **subsides** sera poursuivie partout où c'est possible et auprès de tous les niveaux de pouvoir.
- Le contrôle des **dépenses de fonctionnement** sera renforcé ainsi que la vigilance vis-à-vis des partenaires traditionnels de la Ville dans les **marchés publics de gestion journalière** de fournitures et de services. Une priorité sera donnée, pour certaines fournitures spécifiques, à la valorisation du **commerce équitable.**
- Dès 2007, les **frais énergétiques des bâtiments communaux** feront l'objet de contrôles en vue de les réduire dans l'attente des investissements importants qui y seront consacrés sur base de l'audit énergétique commandé par le collège des bourgmestre et échevins, en septembre 2006.
- De manière globale, le **contrôle des marchés publics de travaux, de fournitures et de services** devra déboucher, malgré les contraintes extérieures (législateur fédéral et directives européennes) sur une appréciation plus pointue des offres, lors des négociations, de l'élaboration des cahiers spéciaux des charges... et de l'attribution du marché. Dans ce domaine, le collège s'engage également à être particulièrement scrupuleux quant aux dépenses supplémentaires, en cours d'exécution des contrats.
- S'agissant de bâtiments communaux, les **maisons de quartiers** –qui correspondent aux priorités des habitants de Waremme dans le cadre de la première opération de développement rural- feront, quant à leur gestion, l'objet d'un contrat réaliste qui, après concertation avec les comités de quartiers gestionnaires, sera soumis –dans le respect des spécificités existantes- à l'adoption du conseil communal.
- Une réflexion permanente certes subjective, voire politique sera assurée -avec information au conseil communal- dans le cadre d'un **contrôle budgétaire strict** qui doit exclure toute dépense non utile à la collectivité. Ce contrôle débordera incontestablement sur la gestion de tous les **partenaires communaux subventionnés** par la Ville et/ou par d'autres pouvoirs publics pour remplir leur objet social et/ou les missions qui leur ont été confiées au profit de cette collectivité.

*

* *

2. « GOUVERNANCE »... un concept actualisé

« Chacun peut aujourd'hui, grâce aux moyens de communication modernes, appréhender le monde avec facilité. Mais rien ne remplacera jamais le besoin de participer à la vie de sa cité. Le mode de fonctionnement et l'organisation de la commune en font le premier lieu d'expression de la démocratie en Belgique, mais également le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen ».

« ... les citoyens sont de plus en plus individualistes. La gouvernance locale, aujourd'hui, c'est, pour beaucoup de gens, répondre à tous les problèmes personnels, si peu importants soient-ils, et de manière rapide. Je ne demanderais qu'une chose : pouvoir dire oui à tout le monde... Mais, dans la vie, il ne suffit pas d'être bon, il faut aussi être juste. Ce sont les gens qui éprouvent des difficultés particulières qui doivent être le centre de notre préoccupation quotidienne. Face aux nouveaux défis, la commune doit se recentrer sur ses réelles missions, avec les moyens dont elle dispose. Pour cela, la commune a besoin de supports des autres pouvoirs, c'est devenu inévitable. C'est la solidarité qui dessinera le nouvel horizon de la gouvernance locale ». (Willy TAMINIAUX, Président U.V.C.W. – mai 2006).

A. LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET LA TRANSPARENCE

Dès après son installation, le conseil communal –sur proposition du collège- a créé **neuf commissions internes** destinées à préparer certains dossiers qui seront soumis à sa décision. Composée de 9 membres (6 PS – 2 MR et 1 CDH), chaque commission fonctionne conformément aux stipulations du R.O.I. adopté **unanimentement** par le conseil, le 29 janvier 2007.

Waremmes dispose aussi de plusieurs **conseils consultatifs** :

- le plus ancien est le « **conseil communal des enfants** » créé, il y a vingt ans. Il fut le premier en Belgique.
- Un **conseil consultatif des seniors**, créé en 2001.
- Une commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (**C.C.A.T.**) installée en 2004 et qui va évoluer dans le cadre des travaux législatifs wallons vers une **C.C.A.T.M.** (pour **mobilité**).
- Bientôt, comme ce fut le cas jadis, la commission de **développement rural** sera constituée au départ des « commissions de villages » dans le cadre de la **poursuite de l'opération de « rénovation rurale ».** (**PCDR**)
- Un **conseil des jeunes** (adolescents) qui va être « relancé » en partenariat avec les réseaux d'enseignement.
- Un **conseil du volontariat**, dans le cadre de la lutte contre la solitude et l'exclusion sociale, annoncé en séance publique du 26 février 2007 sur la base de deux réunions rassemblant une centaine d'habitants dont le dévouement à la solidarité est basé sur une expérience active. Ce conseil sera encadré par des professionnels de l'action sociale dans un souci de recherches de complémentarité, de formation et de respect de l'autonomie de tous les partenaires.

Nous nous engageons :

- à parfaire la **transparence** des actions du collège vis-à-vis du conseil communal.
- à poursuivre et à **développer**, par tous moyens adéquats –au-delà des procédures réglementaires de plus en plus nombreuses -**la consultation des citoyens et l'information à la population** sur tout événement ou travail qui pourrait influencer l'ordre public ou, plus simplement encore, une modification -si légère soit-elle- des conditions de vie ou de l'environnement immédiat de tout habitant. Le collège communal appelle ainsi à la meilleure **concertation participative**.
A cet égard, les relations de la Ville avec tout intervenant des secteurs privés et publics (entrepreneurs, BELGACOM, ALE, ALG, etc...) seront formalisées précisément dès qu'un organe communal en recevra l'information.
- à concrétiser l'accueil personnalisé des **nouveaux habitants** dès leur inscription dans les registres de population en leur fournissant la meilleure documentation sur les atouts de la Ville et ce, en collaboration avec l'Union des Commerçants, Indépendants et Entreprises de Waremmes.

- à, par la **modernisation des N.T.I.C.**-donc, par exemple du **site internet de Waremme**- et par tout autre dispositif utile, participer –comme dit ci-dessus- à la meilleure information des concitoyen(ne)s et de leurs mandataires, dans le respect pour ces derniers du prescrit légal. Cela implique de travailler à rendre accessible à tous ces technologies, notamment en concertation avec le Forem, « la maison de l'emploi », l'enseignement et les organisations de jeunes, de seniors et de quartiers...
- à ouvrir à la population les services communaux essentiels à des **heures plus accessibles** pour elle, en l'occurrence un jour, voire deux jours par semaine jusqu'à 19 heures.
- à rappeler, au-delà d'une tradition affirmée de consultation du Bourgmestre au cours de ses rencontres hebdomadaires et de la correspondance adressée à l'exécutif communal, le **droit d'interpellation** qui, dans le cadre des dispositions du règlement d'ordre intérieur du conseil communal, permet à chaque habitant de questionner le collège lors d'une séance du conseil communal pour recevoir en direct une réponse à sa question.
- à rappeler à chaque membre du conseil communal désigné par ce dernier pour représenter la Ville dans une intercommunale ou une personne morale dont elle est membre, qu'il lui appartient aussi d'**interpeller le collège communal sur les questionnements** qu'il peut éprouver à un moment déterminé afin d'obtenir explications ou analyse en commission du conseil et, au besoin, en présence des techniciens et spécialistes de ce dossier.
- à faire **observer strictement les règles d'éthique et de déontologie** figurant à l'article 21 du R.O.I. du conseil communal adopté et à dénoncer les manquements éventuels.

Pour rappel : Article 21

Les membres du collège communal et du conseil communal **exercent leur mandat avec probité et loyauté**. Dans ce sens, **ils s'engagent à :**

- Assurer pleinement (c'est-à-dire avec motivation, disponibilité et rigueur) leur mandat et leurs mandats dérivés ;
- Rendre compte régulièrement de la manière dont ils exercent leurs mandats dérivés ;
- Participer avec assiduité aux réunions des instances de l'institution locale, ainsi qu'aux réunions auxquelles ils sont tenus de participer en raison de leur mandat au sein de ladite institution locale ;
- Adopter une démarche proactive, aux niveaux tant individuel que collectif, dans l'optique d'une « bonne gouvernance » ;
- Prévenir les conflits d'intérêts et exercer leur mandat et leurs mandats dérivés dans le but exclusif de servir l'intérêt général ;
- Refuser tout cadeau, faveur, invitation ou avantage en tant que représentant de l'institution locale, qui pourrait influencer sur l'impartialité avec laquelle ils exercent leurs fonctions ;
- Spécifier s'ils agissent en leur nom personnel ou au nom de l'institution locale qu'ils représentent, notamment lors de l'envoi de courrier à la population locale ;
- Déclarer tout intérêt personnel dans les dossiers faisant l'objet d'un examen par l'institution locale et, le cas échéant, s'abstenir de participer aux débats (on entend par « intérêt personnel » tout intérêt qui affecte exclusivement le patrimoine du mandataire ou de ses parents et alliés jusqu'au quatrième degré) ;
- Refuser tout favoritisme (en tant que tendance à accorder des faveurs injustes ou illégales) ou népotisme ;
- Rechercher l'information nécessaire au bon exercice de leur mandat et participer activement aux échanges d'expériences et formations proposées aux mandataires des institutions locales et ce tout au long de leur mandat ;
- Encourager toute mesure qui favorise la performance de la gestion, la lisibilité des décisions prises et de l'action publique, la culture de l'évaluation permanente ainsi que la motivation du personnel de l'institution locale ;
- Encourager et développer toute mesure qui favorise la transparence de leurs fonctions ainsi que de l'exercice et du fonctionnement des services de l'institution locale ;
- Veiller à ce que tout recrutement, nomination et promotion s'effectuent sur base des principes du mérite et de la reconnaissance des compétences professionnelles et sur base des besoins réels des services de l'institution locale ;
- Etre à l'écoute des citoyens et respecter, dans leur relation avec ceux-ci, les rôles et missions de chacun ainsi que les procédures légales ;

- *S'abstenir de diffuser des informations de type propagande ou publicitaire qui nuisent à l'objectivité de l'information ainsi que des informations dont ils savent ou ont des raisons de croire qu'elles sont fausses ou trompeuses ;*
- *S'abstenir de profiter de leur position afin d'obtenir des informations et décisions à des fins étrangères à leur fonction et ne pas divulguer toute information confidentielle concernant la vie privée d'autres personnes ;*
- *Respecter les principes fondamentaux tenant à la dignité humaine.*

B. UNE ADMINISTRATION COMMUNALE PERFORMANTE ET ACCUEILLANTE

La notion de ressources humaines a beaucoup évolué ces dernières années. Le personnel communal n'échappe pas à la règle et sa gestion est souvent complexe, car elle exige des qualifications croissantes.

La Ville dispose d'un personnel quantitativement significatif (227 agents occupés, soit 160 équivalents temps plein).

Sur le plan qualitatif, et sans blâmer les personnes dont beaucoup sont engagées depuis la fusion des communes en 1970 (personnel employé et ouvrier), le collège communal est amené à constater un **double problème** :

- a) dans les deux prochaines années, plusieurs statutaires vont accéder à la retraite sans nécessairement transmettre l'expérience concrète accumulée à un successeur.
- b) dans le souci des finances communales et de la promotion de l'emploi initiée par les pouvoirs régionaux, la Ville occupe de nombreux agents contractuels subventionnés (APE – anciens chômeurs mis au travail) sans que des opérations de recrutement aient été organisées au cours de la dernière décennie. Compte tenu des tâches de plus en plus nombreuses et complexes confiées aux communes, comme de l'évolution des dispositions qui régissent ces dernières et qui, si louables soient-elles, ne simplifient en rien le travail municipal, il est évident que les prochaines années conduiront les organes communaux à recadrer le personnel de la Ville et les statuts de ce dernier, dans le respect des directives régionales. Un impact financier en sera la conséquence. Cet impact sera d'autant plus contraignant si les aides régionales en matière d'emploi dans les différents programmes mis en action pour le « bien public » sur le territoire communal devaient être revues à la baisse dans les prochaines années... Quoi qu'il en soit, « une bonne gouvernance » implique, plus que jamais, l'analyse sérieuse des ressources humaines dont nous disposerons, à la Ville, au C.P.A.S. et dans les organismes partenaires... dans un avenir proche mais hélas, incertain comme c'est trop souvent le cas...

A cet égard, le collège s'engage :

- à ce que la Ville dispose d'un **personnel qualifié voire spécialisé**, accueillant, disponible et attentif à l'information qu'il prodigue aux citoyen(ne)s qui le consultent. Il sera exigé du personnel communal que les services rendus soient irréprochables. Tous les agents seront à nouveau responsabilisés dans leur domaine de compétence. La **qualité de l'accueil**, de l'écoute et des conseils constituera une priorité quotidienne, plus encore que par le passé.
- à ce qu'**aucun engagement de personnel qualifié** ne puisse être fait **sans une appréciation** basée sur une ou des épreuves préalables même lorsque le statut ou le règlement de travail ne prévoit aucun examen ou concours pour l'emploi conféré. Lorsqu'il s'agit d'épreuves prévues par le statut administratif du personnel communal, le collège veillera à constituer un **jury composé de personnes habilitées extérieures** en plus des membres représentant les organes de la Ville et de son Administration.
- à créer un « **véritable** » **service des ressources humaines** et à rationaliser l'ensemble des départements communaux et paracommunaux en vue d'analyser « la transversalité » et de dégager « des économies d'échelle ».
- à mettre en œuvre, à l'instar d'autres communes de l'importance de Waremmes et, compte tenu de l'action de responsabilisation renforcée des agents évoquée ci-dessus, de manière

plus systématique et rigoureuse **les procédures disciplinaires** qui doivent être initiées par le Secrétaire communal.

- à rendre plus performant le **système d'évaluation** prévu par la R.G.B. en favorisant le contrôle hebdomadaire par la hiérarchie administrative et progressivement, l'auto-évaluation dans le cadre de **l'amélioration des services**.

*
* *

3. REALISME, AVENIR ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les derniers mots de ce générique sont désormais présents dans tous les dossiers, à tous les niveaux du pouvoir politique. Cette intention sera prise au sérieux à Waremme, plus encore que par le passé et tous les projets en seront empreints.

La concertation participative avec la population sera renforcée également dans ce domaine. *« Il importe de noter que les politiques adoptées par les pouvoirs publics d'une part, de même que le choix d'un style de vie par le citoyen, d'autre part, constituent des orientations de base qui interagissent avec les conditions climatiques. Certaines décisions amplifient le potentiel de risque naturel et donc notre vulnérabilité ».*

Face au caractère inéluctable et irréversible du changement climatique, les pouvoirs publics et les citoyens doivent prendre en mains leur destin, en ayant conscience des risques, et en agissant préventivement afin de rester maîtres, non des inondations et autres phénomènes, mais de leurs conséquences ». IN : Institut royal pour la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des technologies propres, ASBL – cahier n° 2 12/2006.

- Grandir bien et juste ce qu'il faut

Nous avons toujours prôné un développement équilibré entre le centre-ville, les quartiers et les villages qui composent notre belle cité.

Nous ne chercherons pas à faire grandir Waremme plus que de besoin.

Pour nous, c'est ni trop, ni trop vite. Nous n'avons pas de rêve de grandeur et conserver le caractère de « **petite Ville à la campagne** » reste notre souci majeur.

Confronté à une **pression immobilière très importante**, le collège communal consacre depuis son installation, beaucoup de temps et d'énergie pour contrôler la croissance de notre commune avec une priorité absolue : **tenter d'offrir à chaque citoyen quels que soient ses moyens financiers, la possibilité de s'installer et de vivre à Waremme dans des conditions agréables**. Le coût des terrains et du logement est une préoccupation majeure : elle force l'autorité communale à libérer des possibilités de construire et en même temps l'oblige à imposer des contraintes urbanistiques fortes pour préserver les équilibres auxquels nous tenons.

- Dans les toutes prochaines années, nous utiliserons le **schéma de structure** dont l'étude, commandée en 2004, sera achevée en 2007.

Pareil schéma de structure sera soumis à enquête publique et ensuite sera adopté par le conseil communal.

- Nous mettrons en œuvre, après plusieurs concertations avec les habitants les plus concernés, la réaffectation du **site industriel désaffecté de la « râperie »**.

Cette réalisation sera basée sur un (P.C.A.D.) plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur (7 Ha ½ de zone industrielle deviendront une zone d'habitat consacrée au **logement, aux espaces verts et aux services**).

Le « démarrage » de ce vaste chantier est enfin possible suite à la récente acquisition de cette propriété par une société privée qui, avec la Ville et sous le contrôle des services de l'aménagement du territoire de la Région wallonne, devrait entamer au cours de cette année 2007, les premiers contacts avec les riverains dans le cadre d'une « charrette

urbanistique ». L'aménagement impliquera nécessairement la **création d'une voirie** qui, tout en desservant les nouveaux logements qui y seront créés, devrait permettre de **relier le centre-Ville et la chaussée romaine**.

- Le collège communal vient de proposer avec succès au conseil communal de relancer l'opération de **rénovation urbaine**. A côté de celle-ci et, compte tenu de certains projets privés soumis à son autorisation, la décision de définir deux périmètres de « **revitalisation urbaine** », désormais appelés « périmètre Dengis » et « périmètre du Rêve » devra permettre à la Ville de bénéficier, pour tout euro investi par le secteur privé dans la réalisation de ces projets contrôlés par les pouvoirs publics –en particulier par le collège communal- d'obtenir une subvention égale à 50 % limitée toutefois à un plafond fixé par le pouvoir régional. Cette procédure devra permettre dès lors le **financement partiel d'aménagements publics** qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie de tous (riverains, promeneurs, automobilistes-parking, etc...).

La **revitalisation urbaine** doit donc permettre des aménagements de requalification de quartiers où se développent des promotions immobilières.

- Le collège communal veillera, lors de toute autorisation d'urbanisme (permis de lotir, permis de bâtir, constructions groupées, etc...), à exiger des promoteurs privés ou publics la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement et économes en matière d'énergie. **Les charges d'urbanisme seront accrues** (trottoirs, espaces publics, équipements, ...). Ainsi, comme dans tout travail qui sera mis en œuvre par les pouvoirs publics, le secteur privé sera également tenu de favoriser l'accessibilité et la circulation des **handicapés** et de toutes personnes à mobilité réduite ou autres usagers faibles.

- Au-delà des règles inhérentes au CWATUP, le collège communal veillera plus scrupuleusement encore à imposer toutes dispositions utiles **en matière de garages et de stationnement** afférent **aux logements créés et « aux visiteurs »** tant dans les projets qui lui seront soumis pour le centre-ville que dans les villages.

Des conventions spéciales pourront être conclues dans ce cadre et dans celui **de la mobilité et du respect de l'environnement** en général.

A cet égard, le collège entend, si besoin est, intervenir dans le cadre de **l'autonomie communale** pour motiver sa position lors des recours éventuels qui pourraient être adressés à l'autorité supérieure par les promoteurs et demandeurs de permis.

- Nonobstant ce qui est stipulé ci-dessus quant à la revitalisation urbaine et à l'opération de rénovation urbaine parallèle à l'action menée dans le cadre du développement rural, **le collège entend être particulièrement vigilant** face aux projets immobiliers nombreux qui lui sont soumis pour l'occupation des zones urbanisables disponibles et figurant au **plan de secteur approuvé en novembre 1981**.

Cette vigilance sera particulièrement accrue pour les dossiers concernant les **zones d'habitat à caractère rural**, fort convoitées.

A cet égard, l'expérience du **développement de Bleret** jouxtant la zone d'activité industrielle démontre désormais, qu'il faut convaincre les notaires et « leurs clients vendeurs » de l'obligation d'informer les acquéreurs potentiels, de « l'environnement affecté légalement » qui jouxte le bien qu'ils convoitent ou veulent aliéner.

Dans ce sens et, au-delà du prescrit légal actuel, le **collège entend bien procurer ou faire donner par ceux qui sont à la base du transfert de propriété** une information cohérente et précise.

Waremme est forte de ses villages !

- L'opération de développement rural sera poursuivie en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie, nos services de l'environnement et du développement local (ADL) et d'autres partenaires naturels de la Ville comme par exemple, l'asbl « Environnement et Progrès ».

Ici, comme dans tous autres domaines de la vie communale, **la participation citoyenne sera « la règle »** : « ouvrir aux citoyens l'accès à des informations pertinentes, leur permettre de les comprendre, de les comparer, de les mettre en perspective... pour

identifier les vrais problèmes et contribuer ainsi à des choix politiques clairement exprimés. »

Nous savons déjà que le développement rural, c'est autant de rénovations de carrefours, de placettes, de maisons de village... réalisées ces dernières années avec **d'importantes subventions régionales**. Ces travaux correspondent aux priorités exprimées jadis lors des réunions de quartiers.

Poursuivre cette opération n'a pas seulement pour but d'obtenir à nouveau une telle contribution financière du pouvoir régional mais de construire une réflexion qui nous est chère pour rencontrer un défi majeur à l'horizon 2020 : « **trouver le meilleur équilibre entre la ville et la campagne** ».

- Dynamiser le commerce, accroître l'activité économique, créer de l'emploi

- Nous connaissons la situation existante : **une ville commerçante de tradition** (près de 400 commerces, un marché hebdomadaire florissant, ...) et **un parc d'activités économiques saturé** qui compte une quarantaine d'entreprises et crée un millier d'emplois.

Un auteur de projet pour l'extension de la zone économique vient d'être désigné avec pour mission de concrétiser une décision communale unanime de **création de deux nouveaux sites pour accueillir des entreprises non polluantes** plutôt que de respecter l'imposition aveugle du plan de secteur en vigueur.

La procédure sera longue. Il faudra donc attendre plusieurs années avant de créer de nouveaux emplois dans ce cadre.

Ce projet défendu par tous doit avoir des répercussions sur la mobilité, notamment par la **création de ronds-points** et d'équipements sur la chaussée Romaine et les rues attenantes.

Les services communaux -dont l'ADL-, le club d'entreprises et l'Union des Commerçants, Indépendants et Entreprises de Waremmes (U.C.I.E.W.) collaboreront à cet aboutissement aux côtés des mandataires communaux.

- Waremmes est une ville qui attire... aussi les commerces et trop souvent avec la volonté de les établir à la périphérie, le long de la chaussée Romaine.

Nous continuerons à défendre les notions de « run et fun shopping » tout en étant réalistes et à **l'écoute des waremmiens et des habitants des communes voisines qui « font leurs courses » chez nous.** En définitive, Waremmes doit rester attirante.

Chaque demande impliquant une autorisation communale (urbanisme ou permis socio-économique) **sera concertée par le collège** (autorité compétente) **avec une délégation de l'U.C.I.E.W.** Le contenu prochainement abouti du **schéma de structure communal** devra être pris en compte. Le collège est actuellement confronté à plusieurs projets commerciaux et prendra toutes les précautions nécessaires pour **assurer le meilleur équilibre** dans les décisions qu'il sera amené à prendre ces prochains mois.

- Renforçons nos contacts avec les agriculteurs

Nous ne pouvons ignorer l'histoire de notre ville comme le charme des champs cultivés aux multiples couleurs.

L'activité agricole couvre à ce jour 70 % de notre territoire. Elle représente un volet économique et environnemental essentiel. Nous voulons rester à l'écoute du monde agricole et, comme nous l'avons annoncé, une **commission permanente de l'agriculture** sera instaurée.

Elle sera le lieu d'échanges entre la population, les autorités politiques et les cultivateurs, horticulteurs et éleveurs.

Une première réunion en vue de constituer cette structure de concertation est convoquée. Elle pourrait aussi déboucher sur la valorisation du savoir-faire et des produits du terroir.

- Pérenniser une qualité de vie

- La Maison de Hesbaye est un outil de valorisation d'un patrimoine naturel qui doit être préservé.

Avec l'inauguration du site naturel, la Maison de Hesbaye s'ouvre désormais sur un nouveau poumon vert dans notre Cité. Ce patrimoine naturel, il faut le garder mais aussi partager sa découverte. **Nous en ferons le lieu de la promotion de la qualité de la vie et du développement durable.**

- La qualité de vie, c'est le civisme et la propreté : il faut sauvegarder la beauté de notre ville, de ses quartiers, de nos villages !

Un **plan propreté** est en voie d'élaboration. Il sera régulièrement évalué quant aux résultats de son action.

Avec le concours indispensable de la **police locale**, l'incivisme (dépôts clandestins de déchets, canettes de boissons, papiers jetés sur la voie publique, déjections canines, etc...) sera sanctionné systématiquement par des **amendes administratives**, au moins.

Chaque mandataire communal connaît la **problématique financière de la collecte et du traitement des déchets**. Nous rendons à cet égard plus de services aux habitants que bien d'autres villes et communes (déchets verts, encombrants, collecte hebdomadaire, parc à conteneurs, ...) et nous savons que le coût de ce service augmentera dans un proche avenir **partout en région wallonne**.

Nous devons continuer à sensibiliser tous nos concitoyens sur **l'effort permanent** qui doit être apporté dans cette matière fondamentale pour nos finances -donc celle de la collectivité locale- et notre environnement.

- La qualité de vie, c'est aussi une histoire « d'eaux ». En matière « d'eaux usées », si Waremme figure parmi les meilleures communes wallonnes en matière d'égouttage, elle doit veiller à entretenir régulièrement voire à réparer un réseau important de canalisations. L'A.I.D.E. procédera prochainement à l'amélioration du **collecteur principal en vue de rendre plus efficace le fonctionnement de la station d'épuration de Hartenge.**

Nous veillerons scrupuleusement à la concrétisation des dossiers relatifs aux stations d'épuration de Bettincourt et de Grand-Axhe afin que Waremme soit dotée, dans les prochaines années, de **quatre stations d'épuration performantes**.

L'étude de l'écoulement des eaux naturelles et de la **création de bassins d'orage** vient d'être lancée. Cela reste une préoccupation majeure que nous entendons partager –sur le plan financier- avec les **promoteurs immobiliers et commerciaux** qui apprécient notre territoire. Fort heureusement à cet égard, l'évolution de la législation wallonne en matière d'aménagement du territoire et d'environnement procure à l'autorité communale des données précises, via notamment les « études d'incidences » obligatoires pour plusieurs projets... Fort de ces renseignements et de ceux qui figurent dans les travaux commandés par la Ville, le collège communal appréciera plus facilement les conséquences des dossiers qui lui sont soumis.

La participation de Waremme au « **contrat de rivière** » qu'elle a initié souligne l'intérêt que veut porter le collège à l'amélioration constante de la qualité des cours d'eau et des nappes aquifères. Le collège veillera progressivement et de manière marquante à **valoriser les berges du Geer**.

*

* *

4. UNE VILLE QUI ATTIRE POUR SA SECURITE ET SA TRANQUILLITE

La sécurité est un acte essentiel de la qualité de la vie, elle concerne les domaines les plus divers et dépasse de loin le simple cadre de l'action policière. Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et à toute heure du jour ou de la nuit, il convient de lui assurer la liberté de mouvement, la jouissance des espaces publics tout en garantissant la quiétude d'autrui.

- Il est évident que Waremmé attire des milliers de personnes qui, selon leur âge, y trouvent le calme, des services –les hôpitaux, les écoles, le commerce...- et des voies de communication rapides.

La gestion de ce succès implique évidemment de gros efforts, notamment dans le domaine de la **sécurité des personnes et des biens**.

Si l'on peut se réjouir que Waremmé reste une cité plus sûre que les grandes villes voire même que beaucoup d'autres communes de sa taille, il est de notre devoir de conserver ce statut de qualité en améliorant, sur base de situations constatées, la notion générale de maintien de l'ordre public.

A cet égard, certains points névralgiques (par exemple la place Rongvaux et les abords de la gare des chemins de fer, ...) connaissent, depuis trop longtemps, une insécurité. **Des caméras de surveillance** seront placées à cet endroit prochainement (cf. budget 2007) et constitueront la première phase d'un plan –respectueux de la vie privée- qui sera élaboré –**avec notre police locale**- dans le courant des trois prochaines années sur base d'une législation adoptée tout récemment par le Sénat et la Chambre des Représentants.

- Dès la création de la zone de police de Hesbaye, les 9 communes concernées ont procuré aux fonctionnaires de police les meilleures conditions de travail. Cette volonté –qui se traduit dans les faits- est poursuivie. Les bourgmestres constituant le collège de police comme le nouveau conseil de la zone entendent désormais voir leurs efforts se traduire de manière plus visible pour nos concitoyens. Le travail du personnel de la zone de police de Hesbaye si important soit-il **doit conduire notre police locale à être présente physiquement sur le terrain et plus proche encore des citoyens**.

L'évaluation de l'action de la **police de proximité** est en cours dans la compréhension des difficultés nombreuses issues de cette réforme. Le collège communal et son bourgmestre seront déterminés dans la réalisation de cet objectif partagé par l'ensemble des responsables politiques et des habitants.

- La réforme de l'organisation des services d'incendie qui fait l'actualité est interpellante à bien des égards. **Waremmé est fière de ses pompiers volontaires !** Notre zone de secours couvre les communes de Donceel, Berloz, Geer, Verlaine, Faimés, Remicourt et Oreye et des conventions ont été signées avec Gingelom et Heers.

Connaissant particulièrement bien « le terrain » et maîtrisant parfaitement les procédures d'intervention, **jamais le S.R.I. de Waremmé n'a fait défaut à ce jour**.

Dans la limite des compétences qui resteront dévolues au pouvoir municipal en la matière, le collège et le bourgmestre mettront tout en œuvre pour conserver un service d'incendie performant et donc efficace pour la vie et les biens des personnes.

La création d'une « **Ecole des cadets** » démontre en outre la volonté de participation de nos pompiers volontaires à la promotion de l'éducation et de la citoyenneté responsable.

- Une préoccupation prioritaire de nos concitoyens est incontestablement **l'amélioration de la sécurité routière**. La vitesse des véhicules automobiles est stigmatisée partout ! Le collège en tiendra compte dans le cadre des travaux de réfections de voiries, comme il l'a fait par le passé mais en valorisant l'expérience acquise... Nous privilégierons les « chicanes » ou tout autre dispositif non susceptible, en ralentissant les usagers de la voie publique, de créer de réelles nuisances aux riverains.

- Les **importants chantiers de réfection de voiries** qui viennent de faire l'objet d'une information publique (rue de Huy et piste cyclable – cf. waremmé.be) démontrent –car il y aura d'autres inconvénients momentanés pour améliorer la mobilité et nos infrastructures (collecteur AIDE, rues sous-le-Château et Emile Hallet, ...)- qu'une adoption prématurée d'un plan de mobilité se révèle difficile.

Le collège communal **en collaboration avec la nouvelle C.C.A.T.M.** et les commissions internes concernées s'engage à définir, dans les meilleurs délais et sur la base précisée de l'accomplissement de l'ensemble des travaux programmés dans les trois années à venir, un « **plan de mobilité citoyen** » qui, dans le respect de chacun, fera appel à la responsabilité, à l'éducation et pourquoi pas, à la sauvegarde de l'environnement.

- L'éclairage public est incontestablement un atout pour la sécurité de tous. La libéralisation du marché de l'énergie électrique fait depuis quelque temps la une des médias ! Il est évident que **l'éclairage public va coûter beaucoup plus cher** que par le passé. Ce constat est réel et il conviendra d'en tenir compte pour assumer la responsabilité naturelle qui incombe aux pouvoirs locaux dans ce domaine. Le collège communal tient à souligner dès à présent sa préoccupation à cet égard.
- Comme exposé par ailleurs dans le présent document, il conviendra de développer les efforts de tous les pouvoirs publics pour **lutter contre les drogues et autres abus générateurs de violence et de comportements douteux**. Des actions de prévention à cet égard doivent être menées, compte tenu de l'évolution de la société, dès l'école primaire.

*
* *

5. SE LOGER A WAREMME

- Nous répétons **notre détermination à maîtriser le développement** de l'habitat sur l'ensemble du territoire communal.
- Nous devons veiller, dans ce développement contrôlé, à imposer la **mixité de l'habitat** et défendre la création de logements accessibles aux revenus moyens, aux familles nombreuses et aux revenus plus faibles.
Nous avons souligné, en effet, une préoccupation constante : « **Comment combattre la hausse du coût des logements ?** ».
- L'effort consacré par la Ville, en collaboration avec son C.P.A.S. et la Région, pour créer des « **logements de transit et d'insertion** » dans nos villages (Grand-Axhe, Lantremange, Bovenistier, Bettincourt) a rencontré son objectif... Tous ces « logements de dépannage » sont occupés et, parfois après dix années, leur état implique une complète rénovation.
- Nous savons tous, quant au **logement social**, que les listes d'attente s'allongent. Les récentes décisions – l'ancien internat du Baloir (qui répond bien à certains besoins spécifiques) et la future disparition du chancre de la rue Gustave Renier où seront créés 16 appartements confortables – ne permettent hélas pas de satisfaire les nombreux demandeurs.
Et pourtant, le **Home Waremmien** reconnu parmi la trentaine de sociétés de logement social qualifiées « d'irréprochables », dispose de plus de 500 logements à Waremmes.
En cette matière, le collège communal entend bien, dès cette année 2007, mettre en application les dispositions du **Code Wallon du Logement** relatives aux pouvoirs locaux, de manière telle qu'il soumettra au conseil communal, dans les prochains mois, un **nouveau programme triennal d'actions en matière de logement** à transmettre au Gouvernement wallon. Ce programme sera le fruit d'une concertation entre le collège, le C.P.A.S et le « Home Waremmien ».

*
* *

6. LA CULTURE ET LES GRANDS EVENEMENTS

Aujourd'hui, tout le monde salue le **dynamisme de ce secteur** : un monde associatif actif, un réseau de bibliothèques en plein essor, un centre culturel qui aborde de nouveaux défis (cf. Waremmeculture.be), une académie de musique qui rayonne, une maison de jeunes qui va s'agrandir dès 2007... **Le Collège communal entend poursuivre cette politique de dynamisation** avec ses partenaires privilégiés que sont les acteurs associatifs et les institutions publiques (Communauté française et Province de Liège).

- **La culture doit être accessible à tous** : nous nous attacherons à faire tomber les barrières de l'exclusion.
- Des activités culturelles **seront décentralisées dans les villages** (ateliers permanents dans les maisons de village, activités ponctuelles pour relancer les fêtes villageoises).
- **La collaboration entre les acteurs culturels et les écoles**, avec l'aide de la Communauté et de la Province, **sera intensifiée** comme les animations de découverte des arts (musique, exposition, écriture, lecture, théâtre jeunes publics,...)
- Dès à présent, il convient de réfléchir à **une infrastructure réunissant sur un même site le Centre culturel, l'Académie, la Bibliothèque communale et la Maison des jeunes**. Des projets communs sont déjà nés des passerelles entre ces différents acteurs, une unicité des lieux d'activités répondrait aussi à la volonté de rationalité (partager les outils, les équipements, rencontre entre les publics et les équipes). La matérialisation de cette grande ambition dépendra évidemment des **possibilités financières** de notre commune et des pouvoirs subsidiants.
- **Le réseau de bibliothèques** : notre commune compte plus de 5000 lecteurs actifs sur une population de 14.250 habitants et le réseau peut s'enorgueillir d'une fréquentation de 8000 lecteurs sur 45.000 habitants. L'extension se poursuit vers d'autres communes partenaires, c'est une nécessité et une volonté partagée... Bientôt, **nous offrirons aux lecteurs de nouveaux services** : catalographie partagée avec la Bibliothèque provinciale des Chiroux, renforcement des collaborations en matière de prêt et d'animations via la **création d'une bibliothèque principale** sur le canton de Waremme.
- De nombreuses **demandes de collaboration** provenant d'acteurs externes à la Ville (communes voisines, comités, associations, écoles, ...), la préparation d'un **contrat de développement culturel** est en chantier. Sa signature pourrait aboutir, dans les prochaines années et dans le respect des moyens financiers disponibles, à la mutation du centre culturel local en **centre culturel régional**.
- **Les traditionnelles grandes manifestations** qui attirent un nombreux public au cœur de la Cité (braderie-beach volley, carnaval, marché du soir, village de Noël, brocante des enfants, foire de l'horticulture, ...) **continueront à être encouragées par tous moyens adéquats**, en ce compris l'aspect financier qui devra faire l'objet d'un contrôle strict et être, préalablement à la manifestation, basé sur un budget précis accepté par le collège communal.

*
* *

7. VIVE LE SPORT !

L'extraordinaire outil constitué par notre complexe sportif de la rue des Prés permet de répondre à bien des besoins. Il constitue un **pôle de loisirs exceptionnel**.

L'entretien de cette propriété communale, son amélioration et les extensions y apportées régulièrement représentent un impact financier important mais nécessaire (l'audit ISSeP nous conduit à porter au budget 2007, le remplacement des chaudières et la pose de nouveaux châssis vitrés, ...).

La Ville de Waremme bénéficie d'une **infrastructure sportive de qualité** qui évoluera inévitablement en fonction des besoins de la population en manière telle que nous ne pouvons tarder à **concevoir le futur** tout en étant conscients de l'absolue nécessité d'y intéresser financièrement le pouvoir subsidiant.

Des milliers de personnes –hors Waremme- fréquentent heureusement nos installations sportives.

Reconnu comme **centre sportif intégré**, à nouveau les concepts de partenariat et de collaboration apparaissent évidents. Ils seront développés par le collège et par l'Asbl

gestionnaire. Notre philosophie consiste d'ailleurs à considérer le **sport** comme **vecteur d'intégration sociale**, en particulier pour les jeunes.

- La **problématique des installations footballistiques** fera l'objet d'un examen particulier devant permettre au conseil de prendre attitude avant la fin de cette mandature.
- **L'octroi de subsides aux clubs sera poursuivi** et l'accès des jeunes encouragé : comme annoncé, la distribution de « chèques-sport » est développée à Waremme. Sport et intégration iront de pair.
- Dans le cadre de la concertation et de la participation, le collège envisage la **création d'un conseil des sports** dans lequel tous les clubs actifs sur le territoire communal seraient représentés. « *Les sportifs doivent être au centre de notre action !* »
- La politique du « **sport de quartier** » sera développée mais également réglementée en vue d'assurer la tranquillité publique (Champanette, Tumulus, Haute Wegge).

*
* *
*

8. UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE OUVERT SUR LA SOCIETE

Désormais la richesse d'une société tient pour beaucoup dans le savoir et la connaissance de ses membres. Quel enjeu pour l'avenir !

Près de 5.000 étudiants, dont une bonne partie vient de l'extérieur, réalisent leur formation à Waremme. Quel impact sur la vie locale !
Il faut en outre se réjouir de **la bonne entente entre toutes les écoles de Waremme** et de leur magnifique collaboration aux **actions citoyennes**.

Modestement, nous mettrons en évidence les efforts accomplis pour développer un enseignement communal performant tout en maintenant des **écoles de proximité**, à Oleye, Bettincourt et Bovenistier grâce à la **confiance des parents**.
Les sections de la Champanette, de la Haute Wegge et du Tumulus se sont bien adaptées au renouvellement des générations dans ces quartiers et les récents agrandissements urgents de l'école de Longchamps doivent faire l'objet d'une réflexion quant à l'avenir, en liaison avec la problématique de la crèche.

- Un effort substantiel sera accordé pour **l'embellissement et l'entretien** des locaux et du cadre de vie de nos écoles, de leurs instituteurs et institutrices.
- Il conviendra de rechercher et de mettre en œuvre toute solution utile pour **améliorer la sécurité des abords de chaque école**, aux heures de pointe.
- Le respect de l'équité et de la réglementation en matière d'avantages sociaux sera conservé.
- Les **garderies et l'accueil « extra-scolaire »** feront l'objet d'une concertation des différents réseaux de l'enseignement fondamental en vue d'une organisation plus rationnelle et de qualité, en collaboration avec la Communauté française.
- Le **dialogue** entre les directions scolaires, les enseignants et les parents sera poursuivi dans le respect des rôles de chacun et des règles déontologiques des équipes pédagogiques.
- **L'apprentissage du néerlandais** sera développé dans le projet éducatif et un partenariat sera privilégié avec notre voisine GINGELOM dans le cadre de la charte qui unit les deux communes.

- Nous poursuivrons le souci, en collaboration avec **l'association des parents**, de fournir pour les repas scolaires, une nourriture qui convient le mieux à la **santé de nos enfants**.
- Nous travaillerons avec les responsables de l'enseignement secondaire et les associations volontaires pour permettre à **nos jeunes** de participer à des opérations de **coopération nord-sud**.

*
* *

9. UN RESEAU DE SERVICES POUR TOUS LES AGES

*Notre dynamisme local tient dans la reconnaissance de tous les partenaires publics et privés qui offrent leurs compétences et leur enthousiasme à la population. La richesse humaine ne peut se développer que dans la diversité et la tolérance. Nous continuerons à privilégier les projets qui « font lien » dans les domaines social, culturel et sportif dans l'optique de sceller un **pacte associatif**.*

- Un CPAS moteur (20 ans d'expérience du travail en coordination)

Le CPAS existe pour permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine, disposition constitutionnelle qui englobe **non seulement l'aide sociale, mais aussi la santé, le logement, la formation, l'emploi, la culture et l'environnement**.

Nous serons particulièrement attentifs aux signes d'une fracture sociale émergente qui rejette les personnes les plus fragiles dans la marginalité, qui compromet l'accès à ces droits, qui risque de renforcer encore le climat d'insécurité et, partant, de miner la qualité de vie de tout un chacun.

Ceci dit, - la mission prioritaire du CPAS concerne ces personnes les plus fragiles, lâchées par le train économique et ce, dans un contexte où nous pouvons avoir la conviction que les moyens accordés aux politiques sociales n'augmenteront plus guère.

- aussi efficaces soient-ils, les services du CPAS ne peuvent relever ce défi sans interagir avec les services communaux dans le cadre d'une approche transversale **et sans associer toutes les forces vives, publiques et privées**, qui animent la communauté locale.

- ce travail en réseau doit privilégier l'intégration mais également mettre en œuvre des dispositifs de prévention, en particulier à l'égard **des jeunes**.

Dans ce sens, un « **pacte de coordination pour la prévention et l'intégration** » est, depuis le mois de février dernier, à l'examen de tous les acteurs potentiels concernés par l'exercice de ces droits fondamentaux.

Cette démarche transversale sera porteuse, nous en sommes persuadés, d'un « plus » indispensable pour atteindre, ensemble, ces objectifs essentiels du développement harmonieux de notre société.

Le dispositif de « **maillage social** » s'inscrit dans le pacte susvisé.

Il s'agit d'apporter aux écoles et aux **centres PMS** les soutiens extérieurs nécessaires pour lutter contre un décrochage « socio-scolaire », source de tant de drames en aval.

Nous privilégierons aussi la prise en compte des risques de délinquance juvénile et des nuisances dues aux drogues dans le cadre d'un **nouveau plan stratégique de sécurité et de prévention** en collaboration avec le Gouvernement fédéral (Ministère de l'Intérieur).

Quant au **P.P.P.**, dont nous parlions lors de la séance publique du 26 février dernier, il est apparu clairement qu'en accord avec la Région wallonne, « ce **plan de prévention et de proximité** », place ses objectifs dans le même réseau partenarial.

- L'accès aux soins de santé

Des soins de proximité, mais aussi beaucoup d'emplois : **les hôpitaux restructurés** avec succès, le centre de guidance, les soins à domicile, sans oublier la prévention.

Il convient de maintenir et d'améliorer encore toutes ces infrastructures dans le paysage en mutation des soins de santé, une mutation qui échappe hélas pour une grande part aux administrateurs communaux.

- L'intégration des personnes handicapées

Quelle magnifique œuvre humaine que celle de l'entreprise de travail adapté Jean Gielen, du Tilleul, de Haut Regard, du Long Champ, de Sport Access, des associations volontaires, ... les difficultés existent toutefois et il appartient à la commune de faire tout son possible pour en assurer la pérennité.

Tous les projets futurs –notamment les trottoirs et les rues- **devront tenir compte des besoins des personnes handicapées**, comme c'est déjà le cas au parc des Maïeurs ou avec l'ascenseur de l'Hôtel de Ville, nous l'avons exprimé ci-dessus. **L'accès à notre piscine** sera facilité dès 2007 !

Une **structure de concertation** des associations actives en faveur des personnes handicapées sera mise en place.

- Le précieux concours des associations privées

Le dévouement est à la mesure de l'œuvre accomplie. Sait-on, par exemple, que les **bénévoles de Hesbicoeur** épaulent chaque semaine plus de 100 familles défavorisées ? **Nous ferons en sorte qu'ils puissent poursuivre leur action** dans de meilleures conditions, sans négliger le soutien aux autres associations.

- L'insertion socioprofessionnelle

Que d'initiatives locales pour favoriser la formation des demandeurs d'emploi ! Avec le Forem, nous avons créé la **première maison de l'emploi de Wallonie**, tandis que le CPAS agit lui-même comme employeur (système de « l'article 60 »), en soutenant le **développement de l'économie sociale**.

Nous avons décidé de **rénover le bâtiment de l'ancien dispensaire**, acquis par le CPAS, pour, notamment, y **abriter la mission régionale**, dont le taux de reclassement professionnel en entreprise est également excellent.

Nous devons nous adapter à la société technique moderne. Il faut favoriser l'apprentissage des nouvelles connaissances et imaginer des formes de solidarité originales en impliquant toutes les générations.

- Sérénité et vitalité pour les seniors

L'exercice d'une activité sociale est bon pour la santé. En ce sens, l'apport des **vacances des pensionnés**, du **club des loisirs** et du **conseil des seniors** est appréciable.

Le maintien des personnes à la maison constitue une autre source de bonheur. Les **aides familiales et les repas à domicile** y contribuent depuis des années. De plus, on relèvera le succès des « titres services » organisés par l'Agence Locale pour l'Emploi avec 25 aides ménagères employées au nettoyage et au repassage. **Ces services sont ouverts à tous, quel que soit l'âge.**

Soulignons le **bilan positif de la maison de repos « les heures paisibles »** inaugurée en 2000. Son confort fait l'unanimité et des aides permettent aux personnes à revenus modestes d'y être hébergées.

De nouvelles initiatives :

- Nous avons initié, dès l'installation du conseil communal le 4 décembre 2006, un PLAN SOLIDARITE contre **les méfaits de la solitude**. Son développement sera à la mesure du formidable accueil réservé par nos habitants à cette initiative.

- Dans ces contacts enthousiastes qui donnent une image de marque à Waremme, la décision de formaliser les « **plans canicule et grand froid** » ont été confirmées. Nous nous attachons à édicter les procédures afin de les rendre opérationnels dès cette année.
- L'apprentissage des seniors aux **N.T.I.C.** sera encouragé comme les **rencontres intergénérationnelles**.
- Un **service de bricolage à domicile** sera mis en œuvre dans les deux ans, sur base d'un décret attendu.
- Le **TAXI SOCIAL** fait l'objet d'un dossier complet depuis le début de décembre 2006. Certaines « complications administratives et financières ne pourront empêcher, très prochainement, la mise en route de ce nouveau service... Nous sommes parfois trop rapides dans certains domaines, nous ne pouvons cependant pas en être pénalisés.

- La petite enfance

Les familles ont évolué. Notre **crèche communale**, pilote il y a 30 ans, est insuffisante pour rencontrer les besoins actuels, malgré l'extension réalisée il y a 10 ans (capacité de 28 lits). Le **service des accueillantes encadrées** et la halte-garderie « **la diabloline** », bien que très appréciés, n'ont que partiellement pallié ce problème.

La possibilité offerte tout récemment par le Ministre régional des Affaires intérieures d'obtenir –via le programme triennal- des subventions (60 %) pour la construction de nouvelles crèches pourrait nous conduire à **renoncer au projet de création d'une crèche provisoire (14 lits)** sur fonds propres acceptée par l'ONE dans le cadre du « plan cigogne II » auquel nous avons immédiatement souscrit, en juillet 2006.

Nous plaidons actuellement pour être assurés qu'à l'issue d'une meilleure coopération dans ce domaine entre la Région et la Communauté, les subsides d'infrastructure et de fonctionnement d'une **nouvelle crèche communale de 42 lits** nous soient accordés.

C'est ce dernier projet que nous voulons mettre en œuvre dès à présent, puisqu'il correspond à la raison, à la demande des parents et au respect des deniers publics.

-Nos enfants et nos jeunes

« Enfants épanouis, familles heureuses »

« Avec toutes les familles et tous les éducateurs, c'est dès le plus jeune âge qu'il faut entretenir l'envie de grandir parmi les autres... »

- Nous devons agir pour permettre à l'enfant d'exprimer ses perceptions et ses sentiments. Cette démarche éducative sera déterminante pour la suite de sa vie.
- Parce que la détresse et le décrochage doivent être décelés très tôt, nous resserrons les liens avec tous ceux qui militent pour que **l'enfant soit bien traité partout**.
- Après les **écoles de devoirs**, une initiative « **échec à l'échec** » sera créée bientôt, pour soutenir les enfants en difficulté par des cours de rattrapage (tous réseaux).

« Il y a tant de challenges à relever avec les adolescents... »

- Nous développerons avec nos partenaires « **l'ESPACE TREMLIN** » qui vient d'être créé pour l'encadrement pédagogique des « jeunes en crise », exclus ou en décrochage.
- **Le service d'Aide en Milieu Ouvert** (à l'écoute des jeunes) fait du bon travail avec des adolescents fragilisés dont il soutient les projets individuels et collectifs.

- Nous rappellerons les **opérations « été jeunes »**, l'action de l'équipe d'éducateurs de rue attentifs aux incivilités, aux violences ou à la drogue, tout comme **la collaboration avec les écoles secondaires** pour promouvoir les valeurs de respect et de solidarité.
- La maison de jeunes « **Atel'Yé** »... Un projet qui marche : des groupes de rock, break dance, sport-aventure, théâtre-action... Après l'insonorisation de ses locaux, d'autres améliorations y seront apportées dans le cadre de son agrandissement prochain, avec l'aide de la Région wallonne.

*
* *
*

Ce programme est celui soutenu par l'électeur... Son contenu, nous l'avons dit, englobait dès sa base les principales idées des autres groupes politiques démocratiques.

Nous formulons à nouveau le souhait de partager, avec la plus large majorité possible, l'action multiple que nous allons entreprendre pour le bien de toute une population qui nous est chère, la nôtre.

Comme le disait notre bourgmestre « bon mandat à chacun... » et dès lors, « bon travail à tous ! »

Quel merveilleux slogan, celui qui crie sous le logo offert à notre vie associative :
« **Waremme, la vie !** »

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Robert SERVAIS.



La Vie !

Le Bourgmestre,

Guy COËME.

**Approuvée à l'unanimité des suffrages (6 abstentions – MR-CDH)
en séance publique du 19 mars 2007.**